



Organisation

FORMATION
EN PRÉSENTIEL

Cette formation se déroule la **1^{ère} semaine en centre**, puis **2 jours par semaine en centre** le reste du temps se fera entreprise.

Elle s'articule autour de **3 domaines de compétences** professionnelles :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
- Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Orientation et adaptation pédagogique possibles, tutorées par un référent handicap.



Mini 5
participants

285 H / 12 mois

en centre de formation



Moyens Pédagogiques

Mise à disposition de la salle de cours dédiée comprenant :

- un poste par apprenant,
- un vidéoprojecteur, TBI, postes informatiques,
- un accès internet,
- des salles TP Ergo soin, cuisine et appartement pédagogiques,
- des petits matériels divers et supports polycopiés.



Objectifs

- Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- Valider le titre professionnel de niveau III (équivalence CAP)



Perspectives

Poursuite d'études :

- Certification complémentaire de spécialité "accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile".
- Évolution vers les fonctions d'accompagnement éducatif et social
- Aide-soignant(e)
- Métier de la petite enfance

Insertion professionnelle des diplômés :

Auxiliaire de vie, Garde d'enfant à domicile, Assistant(e) de vie, Assistant(e) de ménage.



Valeur Ajoutée

- Point écoute à disposition pour les apprenants
- L'UFA se situe à proximité des axes routiers, de la gare et est desservie par divers transports en commun
- Les classes de cours sont aménagées selon votre spécialité
- Salle TP Ergo soin, cuisine et appartement pédagogiques

FORMATION ÉLIGIBLE



Sabine NOËL
06 30 09 77 85
www.cprojv.fr

Responsable Coordinatrice UFA/AREP
sabine.noel@cprojv.fr

8 rue du 145^e Régiment d'Infanterie - 59600 MAUBEUGE



Tu es salarié en contrat de professionnalisation ou demandeur d'emploi titulaire du permis B.

Les obligations de compétences du Titre visé ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Savoir lire, écrire, compter sont nécessaires pour l'entrée dans cette formation.

*Un projet professionnel, une reconversion, dans une situation particulière ?
Contactez-nous ! Une solution existe pour vous.*



Modalités d'Accès

Pour participer à la formation, vous devrez :

- Participer à la réunion d'information collective,
- Passer un entretien individuel avec des tests de vérification des prérequis,
- Trouver une structure avant le début de la formation,

Sur simple demande auprès de l'AREP, le dossier d'inscription vous sera adressé avec la plaquette, la fiche métier et un rendez-vous vous sera proposé.

Dates de la formation

Démarrage en octobre/novembre de chaque nouvelle année pour une durée de 385h.

Le recrutement des stagiaires est organisé par notre partenaire GEIQ au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Formation possible en contrat d'apprentissage.
Une signature de contrat post entrée en formation est envisageable dans un délai de 3 mois (selon la législation en vigueur).
Délais : Article L6222-12 du code du travail
" La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ".



Validation



Obtention d'un **diplôme de niveau 3** décerné par la Drets pour le Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale (MAJ 05.07.2023).
Les épreuves officielles d'examen se déroulent en fin de formation.

En cas de validation partielle, le candidat ajourné peut, sur une période de validité de 5 ans à compter de leur date d'obtention, conserver les notes obtenues s'il se présente de nouveau à la même spécialité.



Modalités d'évaluation

Des **évaluations** sont mises en place tout au long de la formation et répertoriées dans un "livret de suivi des évaluations passées en cours de formation" présenté au jury lors des épreuves.

Les **compétences** sont évaluées au vu d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique et d'un entretien final avec le jury permettant de vérifier le niveau de maîtrise du candidat pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Possibilité de valider ultérieurement les CCP (Certificats de Compétences Professionnels) manquants.

Taux de Réussite

Résultats session 2023



RÉUSSITE EXAMEN



■ Validé ■ Échec
Résultats sur l'ensemble des sessions d'examen

APRÈS LE TITRE PRO



■ Emploi ■ Poursuite d'études
■ Autres



Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux, adaptation des moyens de la prestation.
Réglementation ERP appliquée, locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Service handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr
Référénte handicap du centre : Dorothée Cochart - 03 27 39 65 24 - arep@stebnadette-jeumont.com